

COMPTE DE RÉSULTAT FISCAL

pour AJ 1 2 mois

Si ce formulaire est déposé sans informations chiffrées, cocher la case Néant ci-contre :
Ne porter qu'une somme par ligne (ne pas porter les centimes)

1 NOM ET PRÉNOMS OU DÉNOMINATION		STYLISTE-DESIGNER													
Nature de l'activité (1)		25 Adhérents								Code activité pour les praticiens médicaux					
N° SIRET										si exercice en société (2) AV		Nombre d'associés AS			
Résultat déterminé (2) :		d'après les règles «recettes-dépenses» AK				d'après les règles «créances-dettes» AL									
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe		CV <input checked="" type="checkbox"/>		Taxe incluse		CW		Non assujetti à la TVA		AT			
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM <input checked="" type="checkbox"/>		Année d'adhésion AN				Nombre de salariés AP				Salaires nets perçus AR			
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col. 4 du tableau I de la déclaration n° 2035)				DA											
R E C E T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais ①.....										AA	55 647	101,15 %	
	2	A déduire Débours payés pour le compte des clients ②.....										AB	38	0,07 %	
	3	Honoraires rétrocédés (dont suppléments rétrocédés [.....]) ③.....										AC	593	1,08 %	
	4	Montant net des recettes.....										AD	55 016	100,00%	
	5	Produits financiers ④.....										AE			
	6	Gains divers ⑤.....										AF	4 770	8,67 %	
	7	TOTAL (lignes 4 à 6).....										AG	59 786	108,67 %	
D É P E N S E S	8	Achats ⑥.....										BA	970	1,76 %	
	9	Frais de personnel	Salaires nets et avantages en nature ⑦.....										BB	2 042	3,71 %
	10		Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière).....										BC	104	0,19 %
	11	Impôts et taxes ⑧	Taxe sur la valeur ajoutée.....										BD		
	12		Contribution économique territoriale.....										JY	181	0,33 %
	13		Autres impôts.....										BS	774	1,41 %
	14		⑧ Contribution sociale généralisée déductible.....										BV	1 568	2,85 %
	15	Loyer et charges locatives.....										BF	1 966	3,57 %	
	16	Location de matériel et de mobilier - dont redevances de collaboration ⑨.....										BW			
	17	Entretien et réparations.....											123	0,22 %	
	18	Personnel intérimaire.....													
	19	Petit outillage ⑩.....											1 273	2,31 %	
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité.....											208	0,38 %	
	21	Honoraires ne constituant pas des rétrocessions ⑪.....											1 795	3,26 %	
	22	Primes d'assurances.....											293	0,53 %	
	23	Frais de véhicules ⑫ (cochez la case si évaluation forfaitaire <input type="checkbox"/>).....											1 916	3,48 %	
24	Autres frais de déplacements (voyages...).....											3 656	6,65 %		
25	Charges sociales personnelles ⑬ : dont obligatoires BT 5 293 dont facultatives BU 836														
26	Frais de réception, de représentation et de congrès.....											1 209	2,20 %		
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone.....											1 762	3,20 %		
28	Frais d'actes et de contentieux.....														
29	Cotisations syndicales et professionnelles.....										BY	131	0,24 %		
30	Autres frais divers de gestion.....											840	1,53 %		
31	Frais financiers ⑭.....										BN	187	0,34 %		
32	Pertes diverses ⑮.....										BP	7	0,01 %		
33	TOTAL (lignes 8 à 32).....										BR	27 265	49,56 %		

NOM ET PRÉNOMS OU DÉNOMINATION

STYLISTE-DESIGNER

N° SIRET

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

25 Adhérents

DÉTÉRMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 - ligne 33)				CA	32 521	59,11 %
	35	Plus-values à court terme ¹⁶				CB			
	36	Divers à réintégrer ¹⁷				CC	1 629	2,96 %	
	37	Bénéfice Sté civile de moyens ¹⁸				CD			
	38	TOTAL (lignes 34 à 37).....				CE	34 150	62,07 %	
	39	Insuffisance (ligne 33 - ligne 7)				CF			
	40	Frais d'établissement ¹⁹				CG			
	41	Dotation aux amortissements ²⁰				CH	589	1,07 %	
	42	Moins-values à court terme				CK			
	21	Divers à déduire	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine - territoire entrepreneur »	CS		dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » Hors CICE	AX		
			dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW		dont abondement sur l'épargne salariale	CT		
			dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO		
			dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ		
	44	Déficits Sté civile de moyens ¹⁸				CM			
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	1 309	2,38 %	
	46	Bénéfice (ligne 38 - ligne 45)				CP	32 841	59,69 %	
	47	Déficit (ligne 45 - ligne 38)				CR			
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX	7 364	
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY	1 023	
			- dont montant de la TVA afférente aux honoraires récrochés :				CZ	7	
6	Contribution économique territoriale ²³		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU		
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) ^B et ¹² (1) Type : T (véhicule de tourisme) ; M (moto) ; V (vélomoteur, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.								
Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
Modèle(s)	Types (1)			(2)	Type de carburant (3)				
	T		X			8 771			
- Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques →									
Total ^A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; Total ^B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							A	B	

2035 moyenne, en Euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2018 des Adhérents BNC d'ARCOLIB.